

**Extrait du Registre des délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 24

Séance du 08 septembre 2008
sous la présidence de M. J. Marie HAAS

Votants présents : 21

M. Jean-Marie HAAS, Mme Marie-Line WEISS, M Joseph GOETZ, M Armand BRACONNIER, M Charles SCHLOSSER, M Alfred KREISS, M Jean WEISBECKER, M Jean-Louis BERTRAND, M François RUTSCH, M Nestor CONUECAR, M Christophe SCHERTZ, M Roger ISEL, M Dominique PREVOT, M Robert RICHERT, M Willy MEYER, Mme Mireille CABIROL DE ST GOERGES, M Charles MEYER-KUHN, M Alphonse SIBLER, M. Jean MULLER, Mme Evelyne FISCHER.

Invités présents : M Edmond FABACHER, Maire de KUTZENHAUSEN, M Jacques LOBSTEIN, Maire de LANGENSOULTZBACH, sans droit au vote.

Etait également présent : M FEIG Dominique, délégué de MORSBRONN.

Absents : 4

M Alphonse ATZENHOFFER, M Thierry FUCHS, représenté par M. Alfred THALMANN, M Etienne MARTIN, M Charles MEYER.

DEL. N° 09/2008 Bureau

OBJET : Attribution de subventions « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial »

-VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

-VU la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

-VU la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

-VU la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

-VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

-VU la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

-CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le, 8.7.2008

-VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

● **d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Enduit, peinture, ouvertures en bois et éléments en pierre de taille

527 € (170 m² x 3,1 €) enduit à la chaux
391 € (170 m² x 2,3 €) peinture
847 € (22 unités x 38.5 €) 12 fenêtres et 10 paires de volets
386,85 € (2579 m² x 15 %) pierre de taille
soit un total de 2 151,85 € à Gabriel LICHTLE (Langensoultzbach)

Enduit, peinture, ouvertures en bois et éléments en pierre de taille

690 € (300 m² x 2,3 €) peinture
1617 € (36 unités x 38.5 €) 18 fenêtres et 18 paires de volets et (3 portes x 77 €)
186 € (60 m² x 3,1 €) couverture
158,25 € (1055 € x 15 %) pierre de taille
soit un total de 2 651,25 € à Pascal SIPP (Wingen)

Enduit, peinture, couverture et éléments en pierre de taille

496 € (160 m² x 3,1 €) enduit
414 € (180 m² x 2,3 €) peinture
589 € (190 m² x 3,1 €) couverture
1055,10 € (7034 € x 15 %) pierre de taille
soit un total de 2554,10 € à Anne et David CHHUK MENG (Goersdorf)

Peinture et couverture

466,90 € (203 m² x 2,3 €) peinture
806 € (260 m² x 3.1 €) couverture
soit un total de 1 272,90 € à Ernest KIEFFER (Laubach)

Couverture

232,50 € (75 m² x 3.1 €) à **Robert DAMMERON (Goersdorf)**

Peinture

241,50 € (105 m² x 2,3 €) à **Laurent WEUREUTHER (Lembach)**

Ouvertures en bois,

385 € (10 u x 38,50 €) fenêtres à **Mohamed ERRACHIDI (Goersdorf)**
308 € (6 u x 38,50 €) 3 fenêtres et 3 paires de volets et 1 porte à **Jean SCHMITT (Goersdorf)**
616 € (14 unités x 38,50 €) fenêtres et 1 porte (77€) à **Pierre STEUER (Obersteinbach)**

La commission du 8 juillet 2008 a décidé de reporter le dossier Adrien CHABRIER de Lembach à une séance ultérieure, afin de demander des précisions techniques quant à l'application de la peinture.

-CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 4.9.2008, celle-ci n'a plus d'objections à l'attribution de la subvention pour la maison de M Adrien CHABRIER située à Lembach, en effet la peinture utilisée est minérale et appropriée à ce type de bâtiment.

Le bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une aide pour les travaux de :

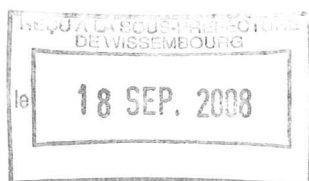
Peinture et enduit

483 € (210 m² x 2,3 €) peinture

852,50 € (275 m² x 3,1 €) enduit

soit un total de 1335,50 € à Adrien CHABRIER (Lembach)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 15 septembre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean Marie HAAS



